RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 11629
Numéro SIREN : 413 388 596
Nom ou dénomination : SOFINNOVA PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2019 sous le numéro de dépôt 26845



20190268452017

DATE DEPOT : 23/04/2019

N° DE DEPOT : 26845

N° GESTION : 1997B11629

N° SIREN : 413388596

DENOMINATION : SOFINNOVA PARTNERS

ADRESSE : 7/11 boulevard Haussmann 75009 Paris

MILLESIME : 2017

.

LPG
FRANCE

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
23 AVR. 2019
Sous le N° : 26845

SOFINNOVA PARTNERS, S.A.S

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels clos le 31 Décembre 2017

LPG FRANCE SARL
59, rue des Petits Champs 75001 PARIS – Tél. : 01 40 55 50 36
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros – RCS PARIS 491 212 254 – Code NAF 741C
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables – Conseil de la Région Paris / Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

LPG
FRANCE

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

LPG
FRANCE

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

LPG
FRANCE

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 Avril 2018.

LPG FRANCE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Thierry COULOUVRAT, Gérant

SOFINNOVA PARTNERS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017
(en euros)

ACTIF	31/12/2017			31/12/2016
	Montants bruts	Amort. & prov.	Montants nets	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Logiciels	20 951	15 388	5 566	1 679
Immobilisations corporelles				
. Agenc.Aménag.Installation	515 697	254 713	260 985	307 831
. Matériel bureau, informatique	145 599	98 634	46 965	40 407
. Mobilier	259 842	204 151	55 691	58 118
Immobilisations financières				
. Titres de participation	608 385	145 582	462 803	453 077
. Autres titres immobilisés	8 040 429	410 897	7 629 532	8 881 401
. Dépots et cautionnements versés	52 510	0	52 510	44 854
. Autres créances immobilisées	124 621	0	124 621	124 621
TOTAL actif immobilisé	9 768 034	1 129 363	8 638 671	9 721 886
ACTIF CIRCULANT				
. Creances fiscales et sociales	935 223	0	935 223	0
. Autres créances	5 492 142	0	5 492 142	1 411 066
. Valeurs mobilières de placement	85 948	0	85 948	3 557 285
. Disponibilités	3 085 884	0	3 085 884	4 942 818
. Charges constatées d'avance	479 991	0	479 991	271 858
TOTAL actif circulant	10 079 188	0	10 079 188	10 183 027
. Ecarts de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	19 847 222	1 129 363	18 717 859	19 904 913

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
. Capital social	1 600 000	1 600 000
. Réserve légale	160 000	160 000
. Report à nouveau	7 785 609	8 728 067
. Résultat net de l'exercice	5 612 111	1 236 342
. Provision pour investissement	0	0
TOTAL capitaux propres	15 157 721	11 724 409
Provisions pour charges	0	0
Provision pour perte de change	0	0
TOTAL provisions pour charges	0	0
DETTES		
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617 131	638 406
. Dettes fiscales et sociales	2 943 008	6 817 868
. Autres dettes	0	726 230
. Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL dettes	3 560 138	8 180 504
TOTAL GENERAL	18 717 859	19 904 913

SOFINNOVA PARTNERS

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Honoraires de gestion	17 763 763	17 015 222
Refacturation frais	236 044	314 702
Autres produits	0	139 852
Reprise sur provision d'exploitation	0	292 829
Subvention d'exploitation		
Total des produits (I)	17 999 807	17 762 605
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et charges externes	4 024 916	4 083 342
Impôts et taxes	1 319 025	932 119
Salaires et traitements	4 910 558	5 628 622
Charges sociales	1 743 685	2 630 871
Dotations aux amortissements et provisions	82 808	458 771
Dotation aux provisons pour pertes de change		
Total des charges (II)	12 081 182	13 633 725
A - Résultat d'exploitation (I-II)	5 918 615	4 128 880
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 988 808	0
De dividendes	39 434	384 818
De créances de l'actif immobilisé	0	41
De la trésorerie	5 289	18 194
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 162 516	0
Différences positives de change	0	419
Total des produits (III)	3 196 046	401 271
CHARGES FINANCIERES		
Intérêt et charges assimilées	2 305	2 293
Dotation aux amortissement risques et charges financières	0	0
Différences négatives de change	7 715	929
Dotations aux provisions	445 171	66 327
Total des charges (IV)	449 251	69 549
B - Résultat financier (III-IV)	2 746 795	331 722
C - Résultat courant avant impôts (A+B)	8 665 410	4 460 602
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	1	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	100 943
Total des produits (V)	1	100 943
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations en capital	783 472	85 617
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotation eux amortissement risques et charges exceptionnelles		0
Autres charges exceptionnelles		0
Total des charges (VI)	783 472	85 617
D - Résultat exceptionnel (V-VI)	-783 471	15 327
TOTAL DES PRODUITS	21 195 854	18 264 819
TOTAL DES CHARGES	13 313 915	13 788 891
RESULTAT AVANT IMPOTS & PARTICIPATION (C+D)	7 881 939	4 475 928
Impôt sur les bénéfices	1 673 221	2 587 628
Participation des salariés aux résultat de l'entreprise	596 606	651 958
RESULTAT NET	5 612 111	1 238 342

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017

I. Présentation de la société, principes et méthodes comptables

Sofinnova Partners (« la Société »), est une société de gestion de portefeuille, gérant divers FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement). Par ailleurs, elle assure la gestion administrative et comptable de Sofinnova, Sàrl.

Les comptes annuels sont établis suivant les conventions comptables usuelles, dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

- les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation, selon les méthodes suivantes :

Logiciels :	linéaire sur 3 ans
Agencements et installations :	linéaire sur 7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	linéaire sur 3 à 5 ans
Mobilier :	linéaire sur 10 ans

- les immobilisations financières et valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'achat ou leur valeur de souscription. A la clôture de l'exercice une provision est constituée dans le cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

- les créances sont reflétées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- les valeurs mobilières de placement (VMP) sont inscrites sur la base de leur valeur brute soit au coût d'achat des titres concernés (hors frais accessoires). La méthode retenue lors de la cession des VMP est la méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti) et les cessions portent sur une fraction d'un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits.

II. Faits marquants de l'exercice et événements post-clôture

En février 2017, la Société a levé un nouveau fonds « Sofinnova Industrial Biotech I » avec un engagement initial de 106m€. En décembre 2017, « Industrial Biotech I » a effectué son closing final, pour un montant total d'engagement de 125m€.
En mars 2018, Sofinnova Partners a levé un nouveau fonds « Cross Over I » avec un engagement initial de 259m€.

La Société est également en cours de levée de nouveaux fonds.

III. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les principaux mouvements enregistrés au cours de l'exercice se résument comme suit :

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions de l'exercice et virements de poste à poste	Sorties et virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Logiciels informatiques	15 013,65	5 837,48		20 851,13
Immobilisations corporelles				
Agenc.; aménag. et installations	515 697,23			515 697,23
Mat. de bureau, informatique	113 370,33	32 228,66		145 598,99
Mobilier	253 930,85	5 911,21		259 842,06
Avances et acomptes	0,00	0,00		0,00
Immobilisations financières				
Participations	842 543,36	34 000,00	268 157,89	608 385,47
Autres titres immobilisés	6 912 439,19	1 835 928,85	2 707 939,19	6 040 428,85
Dépôts et cautionnement	54 069,72		1 559,72	52 510,00
Prêts	124 620,58			124 620,58
Total	10 831 684,91	1 914 006,00	2 977 656,80	9 768 034,11

2. Tableau des amortissements et provisions sur actif immobilisé

Rubriques	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 434,78	1 950,81		15 385,59
Immobilisations corporelles				
Agenc.; aménag. et installations	207 866,54	47 182,12	-336,11	254 712,55
Mat. de bureau, informatique	72 963,68	25 670,73		98 634,31
Mobilier	195 813,20	8 338,10		204 151,30
Immobilisations financières				
Titres de participation	379 466,31	34 273,71	268 157,89	145 582,13
Autres titres immobilisés	231 038,64	179 858,48		410 897,12
Dépôts et cautionnements	9 216,00		9 216,00	0,00
Total	1 109 799,07	297 273,95	277 710,00	1 129 363,00

3. Créances et dettes ventilées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance

Rubriques	Montant brut	Echéance à - d'1 an	Echéance à + d'1 an
Créances			
Créances de l'actif immobilisé			
Dépôts et cautionnement	52 510,00	0,00	52 510,00
Prêts.	124 620,58	25 000,00	99 620,58
Créances de l'actif circulant			
Créances fiscales et sociales.	935 223,00	935 223,00	0,00
Autres créances	5 492 141,95	5 492 141,95	0,00
Charges constatées d'avance	479 991,11	479 991,11	0,00
	7 084 486,64	6 932 356,06	152 130,58
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617 130,51	617 130,51	0,00
Dettes fiscales et sociales	2 943 007,93	2 943 007,93	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	3 560 138,44	3 560 138,44	0,00

4. Capital social

Rubriques	31/ 12/ 2016	Augmentations	Diminutions	31/ 12/ 2017
Capital social	1 600 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00
Réserve légale	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
Report à nouveau	8 728 067,11	1 236 342,10	-2 178 800,00	7 785 609,21
Résultat 2016	1 236 342,09	0,00	-1 236 342,09	0,00
Résultat 2017	0,00	5 612 111,39	0,00	5 612 111,39
Capitaux propres	11 724 409,20	6 848 453,49	-3 415 142,09	15 157 720,60

5. Détail des charges à payer

Charges à payer	3 560 138
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	617 131
Dettes fiscales et sociales	2 943 008
Autres dettes	0

6. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	5 492 142
Clients factures à établir	0
Fournisseurs : avoir à recevoir	0
Dettes clients et comptes rattachés	5 405 439
Autres créances à recevoir	86 703

7. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance (exploitation) : € 479.991
Produits constatés d'avance : € 0

8. Détail des provisions réglementées

Au 31 décembre 2017, la Société n'a pas comptabilisé de provisions réglementées.

9. Détail des provisions pour risques et charges

La Société n'a pas comptabilisé de provision pour risques et charges au cours de l'exercice sous revue.

IV. Notes relatives au compte de résultat

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des honoraires de gestion des FPCI en accord avec le règlement de chacun des fonds.

Information sur la situation fiscale différée ou latente

L'impôt différé actif latent correspond aux différences temporaires relatives à la participation des salariés, et s'élève à un total de € 198,849 au 31 décembre 2017.

V. Autres informations

1. Engagements hors bilan

1.1 Engagements donnés :

- Contrats de location longue durée :

	Loyers payés	Loyers restant à payer			
	sur l'exercice 2017	Jusqu'à 1an	+1 an à 5 ans	+5 ans	Total restant à payer
Matériel de transport	116 512	6 030	45 822	0	51 852
Matériel de bureau	3 336	3 271	1 574	0	4 844

- Engagements de souscription de parts de FCPR.

Au 31 décembre 2017, Sofinnova Partners s'est respectivement engagée à libérer un montant de € 9,948,144 en fonction des appels de capital à venir, relatif aux parts qu'elle détient dans les FPCI Sofinnova Capital VI, Sofinnova Capital VII, Sofinnova Capital VIII, Green Seed Fund et Industrial Biotech 1.

- Engagements de retraite :

Les engagements de Sofinnova Partners vis-à-vis de ses salariés au titre des indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2017 à un montant estimé de € 518,590 (hors charges sociales).

12 Engagements reçus :

Néant.

2. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen salarié s'établit à 25 personnes pour l'exercice 2017, se ventilant en 20 cadres et 5 non cadres.

3. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital (1)	Capitaux propres autres que capital (1)	% détenu (2)	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut) (2)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net) (2)	Avances non remboursées (prêts) (2)	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes plus-values encaissés au cours de l'exercice (2)
Filiales									
(détenues à + de 50%)									
Sofinnova CQH LP	20 000 €	- €	100,00%	20 000 €	20 000 €	néant	- €	N/A	néant
Sofinnova Telethon GP	14 000 €	- €	100,00%	14 000 €	14 000 €	néant	- €	N/A	néant
Participations									
(10% à 50% du capital détenu)									
Sociétés françaises dans le cas									
Sofinnova Sàrl	38 092 €	9 727 €	25,91%	574 366 €	111 308 €	néant	- €	639 744 €	39 433 €
Sociétés étrangères									
Néant									

(1) lorsque ces données sont obtenues dans la devise d'exercice de Sofinnova Sàrl clos le 31 mars 2017

SOFINNOVA PARTNERS SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.600.000 euros
Siége social : 16-18 rue du 4 Septembre – 75002 Paris
RCS Paris B 413 388 596

PROCÈS VERBAL DES DECISIONS PRISES
PAR L'ASSOCIE UNIQUE
DE LA SOCIETE LE 27 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 avril à 12 h,
Au siège social de la Société,

La Société Civile MONTCLAIR (« l'Associé Unique »), Société Civile au capital de 810.098,49 , dont le siège social est situé 16-18 rue du 4 Septembre, 75002 Paris, représentée par Madame Monique SAULNIER, associé unique de la Société SOFINNOVA PARTNERS, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.600.000 euros, dont le siège social est à Paris, 2ème, 16-18 rue du 4 Septembre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 413 388 596 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Antoine PAPIERNIK,

A pris les décisions ordinaires suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus entier, définitif et sans réserve, de leur gestion pour l'exercice 2017.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide de procéder aux affectations et répartitions suivantes :

• *Résultat 2017*		*5.612.111*
• *Report à nouveau antérieur*		*7.785.609*
	Total à affecter	*13.397.720*

Proposition d'affectation :

• *Distribution de dividendes*	*2.500.000*
• *Report à nouveau*	*10.897.720*

Total affecté : *13.397.720*

Le dividende sera mis en paiement *2 . 5 00.000 à partir de mai 2018.*

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Le Président
Antoine PAPIERNIK

L'Associé Unique représenté par
Monique SAULNIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sofinnova Partners SAS 18 rue du 4 Septembre 75002 PARIS	18 rue du 4 Septembre 75002 PARIS
SIRET 41338859600038	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : GESTION DE FONDS — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3 % : 4 902 600 — Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% * : 75 000 — Déficit :

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% :

PV à long terme imposables à 19% : — Autres PV imposables à 19% : — PV à long terme imposables à 0% : — PV exonérées (art. 238 quindecies) :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zone franche urbaine ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : Lieu : Qualité :

Le EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2017)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

N° 2050-SD 2017

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 16 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE 75002 PARIS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 4 1 3 3 9 9 5 9 6 0 0 0 3 8 — Néant *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le, 31 12 2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	20 951	AK	15 386	5 566
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	921 138	AU	557 498	363 640
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	8 648 814	CV	556 479	8 092 335
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	115 588	BG		115 588
	Autres immobilisations financières *	BH	61 542	BI		61 542
	TOTAL (II)	BJ	9 768 034	BK	1 129 363	8 638 671
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 936 703	BY		1 936 703
	Autres créances (3)	BZ	4 530 516	CA		4 530 516
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	85 948	CE		85 948
	Disponibilités	CF	3 096 999	CG		3 096 999
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	479 272	CI		479 272
	TOTAL (III)	CJ	10 119 437	CK		10 119 437
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	19 987 471	1A	1 129 363	18 758 108

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Sage

N° 2051-SD 2017

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600 000)	DA	1 600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'equivalence EK)	DC		
	Reserve legale (3)	DD	160 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres reserves (Dont réserve relative à l'achat d oeuvres originales d artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	7 785 609	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 612 111	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions reglementees *	DK		
	TOTAL (I)	DL	15 157 721	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 115	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 091	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	627 832	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 959 350	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 600 388	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 758 108	

RENVOIS				
(1)	Écart de reevaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve speciale de réevaluation (1959)	IC	
		Écart de reévaluation libre	ID	
		Réserve de reevaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve speciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constates d'avance à moins d'un an		EG	3 629 006
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes crediteurs de banques et CCP		EH	1 115

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

N° 2052-SD 2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	17 741 788	FH	258 019	FI	17 999 807	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	17 741 788	FK	258 019	FL	17 999 807	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 813	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	18 003 620	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 024 918	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 319 025	
	Salaires et traitements*					FY	4 154 790	
	Charges sociales (10)					FZ	2 599 088	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	82 806	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	12 180 627	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 822 993	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 024 429	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 280	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 162 516	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	9	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 192 233	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	445 171	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	1 619	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	2 461	
	Total des charges financières (VI)					GU	449 251	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 742 982	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 565 975	

© Sage

N° 2053-SD 2017

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	900
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	782 572
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	783 472
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(783 471)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	497 172
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 673 221
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 195 854
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 583 742
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 612 111

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	3 813
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2017

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée en cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	15 014	KE	KF 5 937
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*	KV	515 697	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	367 301	LC	LD 38 140
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	882 998	LO	LP 38 140
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	9 754 543	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	439	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	178 690	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	9 933 673	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	10 831 685	OH	OJ 44 077

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CO	DO	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 20 951	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 515 697	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 405 441	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 921 138	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OL	M7	OW
FINANCIÈRES	Autres participations	IO		OX	OY 8 648 814	OZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 177 131	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 8 825 945	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		OK	OL 9 768 034	OM

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation de montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD 2017

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	13 435	PF	1 951	PG		PH	15 386
Terrains			PJ		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	207 867	QE	46 846	QF		QG	254 713
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	268 777	QM	34 009	QN		QO	302 786
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	476 643	QV	80 855	QW		QX	557 498
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	490 078	OP	82 806	OQ		OR	572 884

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW				Total général (NS + NT + NU)	NY					Total général (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

N° 2056-SD 2017

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d installation (art. 39 quindecies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	6B	6C	6D
	sur immobilisations - corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
	sur immobilisations - titres de participation	9U 610 505	9V 445 171	9W 499 197	9X 556 479
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	O6 9 216	O7	O8 9 216	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X 654 103	6Y	6Z 654 103	7A
	TOTAL III	7B 1 273 824	TY 445 171	TZ 1 162 516	UA 556 479
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C 1 273 824	UB 445 171	UC 1 162 516	UD 556 479
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG 445 171	UH 1 162 516	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

N° 2057-SD 2017

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	115 588	UR		US	115 588
	Autres immobilisations financières	UT	61 542	UV		UW	61 542
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 936 703		1 936 703		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	16 342		16 342		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	935 223		935 223		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	3 565 322		3 565 322		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 909		12 909		
	Charges constatées d'avance	VS	479 272		479 272		
	TOTAUX	VT	7 122 902	VU	6 945 772	VV	177 131
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	1 115	1 115		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	627 832	627 832		
Personnel et comptes rattachés	8C	1 870 304	1 870 304		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	897 345	897 345		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	423	423		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	218 897	218 897		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VJ	12 091	12 091		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	3 628 006	VZ 3 628 006		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant | * | Exercice N, clos le : 31122017

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 5 612 111

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
	de son conjoint			moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C G I) et autres amortissements non déductible	WE	56 634	XE	64 711
Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	8 077		
Fraction des loyers à réintegrer dans le cadre d un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensee de reintegration (art 239 sexies D)	RB		)	
Provisions et charges a payer non deductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	596 606	Charges a payer liees a des etats et territoires non cooperatifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	596 606
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	1 673 221
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposees aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	- imposées aux taux de 0 %	ZN	34 274
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR	

Reintegrations diverses à detailler sur feuillet separé DONT *	Interêts excedentaires (art.39-1-3e et 212 du C G I)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonerée)	SW	WQ	3 080 532
	Deficits étrangers antérieurement deduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	VB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	11 061 455

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I.E.*		WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et reintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU	651 958
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées — Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
	- imposées au taux de 0 %	WH	
	- imposées au taux de 19 %	WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A 1 972)	XA	37 462

Mesures d'incitation

Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*,							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		XF	
	Pole de compétitivité hors CIRTE art. 44 undecies	L6		Bénéfices réinvestis entreprises agricoles (art. 209C)	K3		PA	
	ZFU, TE art 44 octies et octies A)	OV		Bénéfices d'exploitation à outre-mer (art 44 duodecies)	IF		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Quote-part déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	5 394 435
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
					TOTAL II		XH	6 083 855

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	4 977 600
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SOFINNOVA PARTNERS

Réintégrations diverses	Montant
Taxe sur les bureaux	10 664
Plus-value latente 2017 sur titres Sofinnova SK6, SK8, GSF (non fiscal)	3 069 867

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD

Détail du poste "Déductions diverses"

Désignation de l'entreprise SOFINNOVA PARTNERS

Déductions diverses	Montant
Plus-value 2017 sur titres Sofinnova SK5 (fiscal)	904 935
Reprise provision titre Sofinnova Venture Cap (Brésil)	268 158
Plus-value latente 2016 sur titres Sofinnova SK6, SK7, SK8 et GSF (non fiscal)	4 221 282

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	375 583

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Participation des salariés	9K	596 606	9L	651 958
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	596 606	YO	651 958
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	8 728 067		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 236 342		Dividendes	ZE	2 178 800	
Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	7 785 609	
TOTAL I	OF	9 964 409		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	9 964 409	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	8 961
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	1 045 844
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	31 175
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 286 722
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 652 216
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	4 024 918
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	283 508
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	1 035 517
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	1 319 025
TVA	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*			ØB	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			Ø5	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :			YP	
	— Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 sinon 0)	ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies			RH	

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale : JH | 0 — N° SIRET de la société mère du groupe : JJ

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations * 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onereux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du regime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

Ier EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 219 bis IA, 208 C et 210 F du CGI

© Sage

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)		[redacted]		
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** N° 2059-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❷.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col.⑦ =② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

D Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la reserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complement d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SOFINNOVA PARTNERS — Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017 — Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	17 999 807
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3 813
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	18 003 620
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 979 074
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	268 596
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	9 083
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	3 256 753
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL I - TOTAL 2	OG	14 746 867
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	14 746 867

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE						GX	17 999 807
Période de référence	GY	du	01012017	GZ	au	31122017	
Date de cessation						HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 41333395600033

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOFINNOVA PARTNERS

ADRESSE (voie) 16 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1 1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3 10000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique STE Dénomination MONTCLAIR

N° SIREN (si société établie en France) 412032144 % de détention 100 Nb de parts ou actions 10000

Adresse : N° 18 Voie RUE DU QUATRE SEPTEMBRE

Code Postal 75002 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplementaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prevue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 41333359600033

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOFINNOVA PARTNERS

ADRESSE (voie) 16 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SRL Dénomination SOFINNOVA

N° SIREN (si société établie en France) 722003001 % de détention 25,91

Adresse : N° 18 Voie RUE DU QUATRE SEPTEMBRE

Code Postal 75002 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Le 1er mars 2017, Rafaèle Tordjman a quitté ses fonctions de Managing Partner. En mai et septembre 2017, Graziano Seghezzi et Henrijette Richter, ont été respectivement promus Managing Partner.

EVENEMENTS POST-CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En mars 2018, Sofinnova Partners a effectué le 1er closing du fonds « Cross Over I » pour un montant de 259m€. La société est également en cours de levées de nouveaux fonds qui devraient être finalisées courant 2018.

REINTEGRATION DES FRAIS GENERAUX DANS LE BENEFICE IMPOSABLE

La société a réintégré un montant de 56,634 euros de loyers sur véhicules de tourisme dans le cadre de la détermination de son bénéfice fiscal.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de la manière suivante :

• Résultat 2017	5,612,111 €
• Report à nouveau antérieur	7,785,609 €
Total :	13,397,720 €

Proposition d'affectation :

• Distribution de dividendes	x,xxx,xxx €
• Report à nouveau	7,464,409 €
Total affecté :	9,964,409 €

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les capitaux propres de la société se ventileront comme suit :

* Capital	1.600.000
* Réserve légale	160.000
* Report à nouveau	7.464.409
Total capitaux propres après distribution	9.524.409

Conformément à la législation en vigueur pour les sociétés de gestion, le total des capitaux propres non distribués représente bien, au 31 décembre 2017, plus de 32.5% (base de 25% + complément règlementaire de 30% de la base) des dépenses d'exploitation comptabilisées par la société au cours de l'exercice 2017.